

Intermittents, CDD, pigistes, cachetiers : élections piège à jours

Si vous êtes une ou un salarié non-permanent à France Télévisions, prenez bien soin de compter vous-même le nombre de jours que la Direction vous attribue avant le prochain vote car il est souvent faux. Ne vous découragez pas, comptez et votez.

En vue des prochaines élections professionnelles, la Direction doit publier les listes électorales. Ces listes précisent qui est autorisé à voter. Concernant les non-permanents, **CDD, Intermittents, pigistes, cachetiers, un protocole pré-électoral définit le nombre de jours minimal** nécessaire pour leur accès au scrutin.

Pour les élections 2018, une ou un salarié non-permanent doit cumuler 60 jours de travail dans les 12 derniers mois. Les conditions **pour être élu** sont encore plus restrictives puisque là, un non-permanent doit totaliser au moins 260 jours sur les trois dernières années dont 90 jours dans les 12 derniers mois. **Le décompte de vos jours, calculé par la DRH, comporte souvent des erreurs, en votre défaveur.**

Mais surtout, petit coup en douce, la Direction n'a trouvé rien de mieux pour réduire ce nombre de jours que de les séparer par site. En clair, **un Intermittent qui cumule 280 jours à France TV sur plusieurs sites différents et sur 3 ans, devrait pouvoir être électeur et même candidat mais la Direction ne fera apparaître que ses jours sur le site où il travaille le plus.** Par exemple seulement 100 jours au siège. Si le décompte vous attribue moins de 60 jours la dernière année vous ne pouvez ni voter, ni être candidat. Même si vous avez travaillé beaucoup pour France TV !

Un comble, un tri sélectif des précaires, main d'œuvre et talents indispensables pourtant au bon fonctionnement de France Télé.

Tout ceci n'est pas encourageant pour voter et pour briguer des fonctions d'élu. Et pourtant **la Direction a trouvé des organisations syndicales pour signer cela... Pas l'UNSA France TV en tout cas et pas non plus la CGC.**

Donc, recomptez bien vous-même vos jours travaillés et signalez nous les éventuelles erreurs que vous constatez, elles peuvent fausser le scrutin.

Dans la période que nous nous apprêtons à traverser, les CDD, cachetiers, intermittents, pigistes seront encore la variable comptable d'ajustement. Il est primordial de vous faire entendre et de peser dans la désormais seule instance représentative du personnel, le CSE.

Faites-vous connaître, comptez-vous, contactez-nous

- **UNSA-SRCTA** France TV à l'adresse suivante : SyndicatSRCTA@francetv.fr

- **CGC** à l'adresse suivante : Cgcgroupe@francetv.fr